



GUIDE DU FESTIVALIER 2009

> RESERVATIONS / ACCES AU FESTIVAL

L'accès aux parkings/campings sera réservé aux détenteurs d'entrées (ou de bracelets pour le samedi). Ceux qui quittent le camping/parking en cours de journée le samedi doivent garder sur eux leurs entrées ou bracelets.

Les détenteurs d'un pass 2 jours se verront remettre un bracelet à l'entrée du festival. Tout bracelet perdu ou déchiré ne sera pas échangé.

Pour les bénéficiaires du Pass culture et sport de La Région : Vous pouvez échanger votre pass spectacle contre une entrée vendredi OU samedi (pas contre un pass 2 jours) dans tous les points de réservations sauf réseau Fnac et Ticketnet (supermarchés). Le pass spectacle n'est pas utilisable le jour du festival.

> DANS L'ENCEINTE DU FESTIVAL (Lieu où se déroulent les concerts)

Restauration :

Une restauration (sandwichs et frites) ainsi que des bars* sont prévus pendant les concerts.

Sont Interdits :

- Les chiens ainsi que tout autre animal
- Appareils photos ainsi que tout autre appareil enregistreur (caméscope...)
- Couteaux ainsi que tout objet jugé dangereux

Toute personne ne respectant pas ces conditions se verra refuser l'entrée.

> CAMPING/PARKING

Un camping et des parkings seront mis à votre disposition à proximité immédiate du festival. Des sacs poubelles vous seront remis à l'entrée.

Restauration :

Pour vous restaurer en dehors des concerts, sont à votre disposition à St Prouant :

- Bar* Chez Jean-Mi
- Pizzeria/Bar* L'Aquatik
- Supérette
- Boucherie/Charcuterie
- Boulangerie

Ces commerces sont tous situés à environ 500 m du Festival (cf. plan page suivante)

Sont Interdits :

- **Toute forme de commerce est interdite** (vente de boissons, de nourriture, de vêtements ou d'autres choses...). **Un arrêté communal sera mis en place.**
- Les feux, les barbecues (arrêté communal également)
- Les sounds systems

A NOTER :

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et des objets ou matériel qu'il amène. L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas d'accident, de perte et/ou de vol. En cas de dégradation des lieux ou du matériel, l'auteur devra payer les coûts de remise en état.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



St-PROVANT



COMMERCES :

- 1- Supérette
- 2- Bar Chez Jean-Mi
- 3- Boulangerie
- 4- Pizzeria/Bar L'aquatik
- 5- Boucherie Charcuterie

Acces Festival
+ parkings/camping

SITE DU FESTIVAL